



PRÉFET DU BAS-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 24 juillet 2026

Prévention des risques liés aux baignades : les contrôles se poursuivent dans le Bas-Rhin

Entre le 1^{er} juin et le 30 septembre 2025, 1418 noyades ont été recensées sur le territoire national, dont 409 mortelles*. Dans le Bas-Rhin, 7 noyades ont été enregistrées en 2025, dont 2 mortelles. Depuis le début de l'été, 2 noyades ont été recensées dont 1 mortelle.

Alors que la période estivale se poursuit, les services de l'État restent pleinement mobilisés pour prévenir les risques de noyade et garantir la sécurité des usagers des sites de baignade.

Depuis le lancement de la campagne départementale de contrôle le 21 juin dernier au lac Achard à Illkirch-Graffenstaden, les opérations de contrôle se poursuivent sur l'ensemble du territoire. Elles concernent les plans d'eau, qu'ils soient aménagés ou non, surveillés ou non, ainsi que les piscines municipales et les piscines de camping.

Depuis le début du mois de juin, 17 sites de baignade (dont 10 plans d'eau) ont été contrôlés par les agents du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES), en lien, selon les sites, avec la brigade fluviale de la gendarmerie nationale et l'Agence régionale de santé (ARS). Douze autres sites (plan d'eau) feront l'objet d'un contrôle avant la fin du mois de juillet.

Ces inspections visent à vérifier notamment : la qualification des personnels de surveillance, la présence et la conformité du matériel de secours, les dispositifs d'information du public, le respect des obligations réglementaires et l'organisation des secours et des exercices de sauvetage.

Parallèlement, des opérations de vérification et d'accompagnement sont conduites, tout au long de l'été, auprès des centres et clubs nautiques, des séjours sportifs et de vacances – en particulier ceux comprenant des activités de baignade – ainsi que des clubs de plongée. Elles visent à s'assurer du respect de la réglementation en vigueur et à renforcer les mesures de sécurité applicables aux mineurs et aux pratiquants.

Dans la majorité des situations, les manquements constatés sont régularisés soit au cours du contrôle, soit dans les jours qui le suivent. Aucun manquement grave de nature à compromettre la santé ou la sécurité des baigneurs n'a été relevé à ce stade, à l'exception du cas récemment observé au plan d'eau du Baggersee à Illkirch-Graffenstaden.

Les noyades découlent principalement de comportements imprudents chez certains baigneurs, notamment la fréquentation de zones interdites ou hors surveillance.

Rappel des conseils pour une baignade en sécurité :

- Choisissez une baignade surveillée par un maître-nageur et respectez les zones de surveillance
- Ne quittez jamais vos enfants des yeux, et ne les laissez jamais seuls dans l'eau. Un enfant peut se noyer dans seulement 20 cm d'eau en moins de 3 minutes
- Respectez la couleur des drapeaux : la baignade est interdite si le drapeau est rouge
- Lisez attentivement le règlement affiché sur le site

* données Santé publique France

- Équipez vos enfants de brassards adaptés à leur taille ou d'un maillot de bain à flotteurs
- Ne consommez pas d'alcool avant ou pendant la baignade
- Entrez dans l'eau toujours très progressivement, surtout après une exposition prolongée au soleil, afin d'éviter un choc thermique, voire une hydrocution

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)